

L'ajournement

J'ai une autre facture de \$5,937 pour travaux de sous-traitance, en date du 7 mai. Qu'est-ce qui se passe? En voici une autre de \$8,382 délivrée par Accountemps le 18 mai. Ces travaux sont sous-traités pendant que le personnel de Winnipeg d'Air Canada est assis à ne rien faire dans les bureaux.

En voici une autre d'Accountemps, Vancouver: \$5,268 le 7 mai. Air Canada sous-traite également des travaux à Montréal et Toronto. En voici une autre d'Accountemps, de Vancouver, \$4,989. Et ce n'est pas tout. En voici une autre de \$5,547, le 28 mai. Encore une fois Air Canada sous-traite des travaux pendant que son personnel est assis à ne rien faire. Et la société va demander une nouvelle augmentation de tarifs, monsieur l'Orateur! Elle devra plutôt me marcher sur le corps. En voici une autre de \$3,429 le 29 mai 1976.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, Air Canada n'a pas l'intention, ne projette ni se propose de déménager de Winnipeg sa direction des finances. Au contraire, à maintes reprises elle a affirmé catégoriquement que la direction des finances resterait à Winnipeg. Il n'est nullement question qu'Air Canada installe ailleurs cet important service qui comprend les services de la comptabilité et des services connexes. Les rumeurs voulant qu'Air Canada songe à déménager ses services de Winnipeg sont inexacts et sans fondement.

Air Canada espère mener à bien les négociations en cours avec l'Association canadienne des employés du transport aérien au nom des employés de bureau à Winnipeg.

Je ne peux que réitérer la promesse que le ministre des Transports (M. Lang) faisait au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) le 13 avril 1976. A ce moment-là, le ministre a déclaré expressément qu'Air Canada ne songeait pas à déménager la direction des finances de Winnipeg. Pour ce qui est de l'autre partie de la question du député, je suis certain que le ministre l'examinera volontiers.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME D'INITIATIVES
LOCALES—DEMANDE D'UNE DÉCISION QUANT À LA
PROLONGATION DES PROJETS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur la question que j'ai posée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) aujourd'hui à la Chambre—généralement, il faut attendre un mois ou deux—non pas pour critiquer, mais simplement pour justifier ce que je considère comme une demande raisonnable; il s'agit d'établir des données de base pour évaluer, avec une certaine souplesse, les projets d'initiative locale de l'an dernier.

Il s'agit certainement d'un problème d'envergure nationale, mais il se pose notamment pour certains projets entamés dans le cadre du programme de l'année dernière et qui n'ont pu être terminés avant le délai du 26 juin. En effet, plusieurs programmes ont démarré en retard à cause du mauvais temps.

Dans le cas qui m'intéresse, trois projets ont démarré en retard non seulement à cause du mauvais temps mais,

[M. McKenzie.]

surtout, parce qu'ils ont été approuvés quand ma circonscription a reçu des fonds supplémentaires après l'approbation des projets initiaux, ce dont je remercie beaucoup le ministre.

Il n'est pas question de demander des fonds supplémentaires, mais seulement une prolongation pour terminer les projets, ce qui se justifie pour les raisons que j'ai mentionnées, à savoir le mauvais temps et le retard entraîné par les autres raisons valables que j'ai également mentionnées.

Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est pourquoi on hésite et pourquoi le ministre n'a pu m'assurer aujourd'hui que ces projets seraient prolongés, surtout quand il a parlé de sa promesse non seulement d'instaurer des programmes de création d'emplois grâce aux économies que permettrait l'extension de 8 à 12 semaines de la période de référence pour les prestations d'assurance-chômage, mais également sa promesse d'augmenter le budget ordinaire de la main-d'œuvre de 40 millions de dollars pour la formation scolaire et industrielle et d'accorder 2 millions de dollars de plus pour accroître le budget de la mobilité et étendre les services de création d'emplois et de placement en augmentant l'effectif des centres de main-d'œuvre de 150 employés.

Enfin, il y a le programme de création d'emplois de 100 millions de dollars qui reprend, en réalité, le programme PIL de 135 millions de dollars annoncé l'année dernière, mais réduit de 35 millions à cause des mesures d'austérité. Il m'est donc impossible de comprendre pourquoi le ministre ne peut pas, sans hésiter, prolonger la période d'application des projets approuvés en vertu du programme PIL de l'année dernière, parce que les fonds sont déjà affectés, le personnel a commencé son travail et, si le délai n'est pas prolongé, ces employés redeviendront chômeurs, sans compter que cela entraînera du travail inutile.

En outre, il serait hypocrite de rendre le reste des fonds au Conseil du Trésor puisque personne n'en profiterait, que cela supprimerait des emplois et entraînerait des frais additionnels.

Je dois dire que je sais quel est le problème du ministre: c'est le Conseil du Trésor. Je suis certain que le Conseil du Trésor exige du personnel le respect des modalités établies en vertu des critères du programme du PIL et fixés par le ministre; je ne puis donc pas condamner le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je déplore le manque de bon sens dont fait preuve le Conseil du Trésor qui ne tient aucun compte des réalités de la vie et adopte une attitude ridicule et vraiment peu réaliste.

● (2220)

Je puis simplement demander au ministre d'envisager le problème de façon plus réaliste et d'exiger que le Conseil du Trésor fasse preuve de plus de bonté et de sens commun en approuvant la prolongation des projets d'initiative locale qui ne pourront pas être terminés dans les délais voulus pour des raisons indépendantes de la volonté de leurs parrains; et, en même temps, qu'il remplisse les objectifs du programme des initiatives locales, à savoir donner la chance à l'initiative et créer des emplois dans les régions où le taux de chômage est élevé, autant de critères évidents que le gouvernement feint totalement d'ignorer.